



Juridiction du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Mise à jour : 8 juillet 2026

FONT PARTIE DE LA JURIDICTION DU BIG LES CONTRATS OCTROYÉS PAR :

La ville-centre et ses arrondissements (19) :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Ahuntsic-Cartierville • Anjou • Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce • Lachine • LaSalle • Le Plateau-Mont-Royal • Le Sud-Ouest • L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève • Mercier–Hochelaga-Maisonneuve | <ul style="list-style-type: none"> • Montréal-Nord • Rosemont–La Petite-Patrie Outremont • Pierrefonds-Roxboro • Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles • Saint-Laurent • Saint-Léonard • Verdun • Ville-Marie • Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension |
|--|--|

Ses services centraux et bureaux :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation • Service des finances et de l'évaluation foncière • Service de l'eau • Service des infrastructures du réseau routier • Service des ressources humaines • Service des communications et des affaires publiques • Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne • Service du matériel roulant et des ateliers • Service des technologies de l'information • Service de la culture, des sports et des loisirs • Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale • Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal | <ul style="list-style-type: none"> • Service de police • Service de sécurité incendie • Service des affaires juridiques • Service du greffe • Service de l'urbanisme et de la mobilité • Service de la gestion et planification des immeubles • Service du développement économique • Service de la stratégie immobilière et de l'habitation • Service de l'approvisionnement • Bureau du contrôleur général • Bureau de la lutte contre l'itinérance • Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole • Bureau de la langue française • Commission des services électriques de Montréal (considérée par la Charte comme un service de la Ville à des fins administratives) • Office de consultation publique de Montréal (considéré par la Charte comme un service de la Ville à des fins administratives) |
|---|--|



Juridiction du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Mise à jour : 8 juillet 2026

• Service de l'environnement et de la transition écologique	
FONT PARTIE DE LA JURIDICTION DU BIG LES CONTRATS OCTROYÉS PAR :	
L'agglomération de Montréal, via délégation aux services centraux concernés (85.5) : uniquement les services communs à tout le territoire de l'île de Montréal, incluant les villes liées, comme :	
• L'eau • Les services d'urgence • La sécurité publique • Le traitement des déchets	• Le logement social • Le transport collectif • La voirie artérielle
Les personnes morales (11) :	
• Agence de mobilité durable • BIXI Montréal • Conseil des arts de Montréal • Corporation Anjou 80 • Corporation d'habitation Jeanne-Mance • Office municipal d'habitation de Montréal	• Société de transport de Montréal • Société en commandite Transgesco (STM) • 9130-8593 Québec Inc. (STM) • Société d'habitation et de développement de Montréal • Société du parc Jean-Drapeau
Les organismes publics de transport en commun (OPTC) autorisés - art. 57.1.9 d) et e) Charte:	
• Décret 234-2026 Projet Lacordaire (STM/9329-2597 Québec inc.)	



Juridiction du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Mise à jour : 8 juillet 2026

NE FONT PAS PARTIE DE LA JURIDICTION DU BIG LES CONTRATS OCTROYÉS PAR :

Les Villes liées :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Baie-D'Urfé• Beaconsfield• Côte-Saint-Luc• Dollard-Des Ormeaux• Dorval• Hampstead• Kirkland• L'Île-Dorval | <ul style="list-style-type: none">• Montréal-Est• Montréal-Ouest• Mont-Royal• Pointe-Claire• Sainte-Anne-de-Bellevue• Senneville• Westmount |
|--|---|

Les Villes et banlieues qui ne font pas partie du territoire de l'Île de Montréal, comme :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Laval• Longueuil | <ul style="list-style-type: none">• Couronne Nord• Couronne Sud |
|---|--|

De même que les organismes ayant juridiction sur des territoires extérieurs à la Ville, ainsi que les regroupements de municipalités, comme :

- CMM
- ARTM
- EXO

Les divers organismes étant d'importants acteurs, mais sur lesquels la Ville n'a pas de contrôle juridique et/ou économique, comme :

- Le Quartier des spectacles
- Le Musée Pointe-à-Callière (Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal)
- BANQ

Les comités consultatifs de la Ville n'octroyant pas de contrats, comme :

- Conseil des Montréalaises
- Conseil interculturel de Montréal
- Conseil du patrimoine de Montréal